

*Municipalité Sainte-Hélène de Mancebourg*  
451, 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup> Rang  
MANCEBOURG (Québec)  
J0Z 2T0  
*Téléphone : 819-333-5766 Fax : 819-333-9514*  
*Courriel : [mancebourg@mrcao.qc.ca](mailto:mancebourg@mrcao.qc.ca)*

## Lettre d'appui au Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et déviation de la route 117

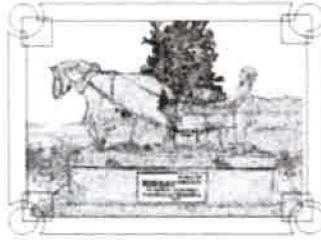
Monsieur le Ministre,

Par la présente, nous désirons vous informer que nous donnons notre appui au projet susmentionné.

Ce projet aura de nombreux impacts positifs pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue, tels qu'indiqués dans le rapport final de la firme KPMG du 14 avril 2014.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

  
Sylvie Boutin Bergeron  
Sec.trés./d.g.  
Pour la Municipalité.



*Municipalité Sainte-Hélène de Mancebourg*  
451, 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup> Rang  
MANCEBOURG (Québec)  
J0Z 2T0  
*Téléphone : 819-333-5766 Fax : 819-333-9514*  
*Courriel : [mancebourg@mrcao.qc.ca](mailto:mancebourg@mrcao.qc.ca)*

*Sainte-Hélène de Mancebourg, le 12 juillet 2016*

*Monsieur David Heurtel*  
*Ministre du Développement durable, de l'environnement*  
*et de la Lutte contre les changements climatiques*  
*Édifice Marie-Guyart*  
*675, boul. René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage*  
*QUÉBEC (Québec)*  
*G1R 5V7*

*Objet :       Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et déviation de la route 117.*

*Monsieur le Ministre,*

*Veillez trouver ci-inclus une copie de la résolution 16-07-136 adoptée par notre conseil municipal lors de sa séance ordinaire du 5 juillet 2016, concernant le sujet cité en rubrique, à titre d'information pour l'action que vous jugerez nécessaire dans les circonstances.*

*Espérant votre collaboration dans ce dossier, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, nos meilleures salutations.*

  
*Sylvie Boultin Bergeron*  
*Sec.trés./d.g.*  
*Pour la Municipalité.*

*P.J.   Copie de la résolution numéro 16-07-136*

- c.c.   -M. Luc Blanchette, député de Rouyn-Noranda, ministre délégué aux Mines du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec;*  
*-M. Guy Bourgeois, député d'Abitibi-Est et adjoint parlementaire du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord;*  
*-M. Maxandre Guay Lachance, Coordonnateur de commission;*  
*-M. Martin Ferron, maire de Malartic.*



## EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE DE MANCEBOURG TENUE À L'ÉDIFICE MUNICIPAL, LE 5 JUILLET 2016, À 19H00. FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FLORENT BÉDARD, MAIRE, LES PERSONNES SUIVANTES ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTES:**

Monsieur Rémi Morin, conseiller siège #1 (arrivée à 19h20)  
Madame Angéline P. Corriveau, conseillère siège # 3  
Madame Claudette Bédard, conseillère siège # 4  
Madame Raymonde Petitclerc, conseillère siège # 5  
Madame Sylvie Boutin Bergeron, d.g. et sec. trés.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 16-07-136**

#### **5.2 PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA MINE AURIFÈRE CANADIAN MALARTIC ET DÉVIATION DE LA ROUTE 117**

CONSIDÉRANT QUE l'histoire de la Ville de Malartic et de la région de l'Abitibi-Témiscamingue est intimement liée au développement de l'industrie minière;

CONSIDÉRANT QUE la société minière québécoise Osisko a débuté en 2011 à Malartic l'extraction de l'or du gisement minier Canadian Malartic;

CONSIDÉRANT QUE la société Canadian Malartic GP est devenue propriétaire de ce gisement minier en 2014;

CONSIDÉRANT QUE la société Canadian Malartic GP projette de réaliser des travaux d'extension de la mine Canadian Malartic, notamment l'agrandissement de la fosse à ciel ouvert existante dans le secteur Barnat, et l'exploitation d'une nouvelle fosse satellite, la fosse Jeffrey;

CONSIDÉRANT QU'une telle extension de la mine actuelle permettra d'augmenter sa durée de vie de six ans;

CONSIDÉRANT QUE l'extension de la mine Canadian Malartic projetée empiètera sur une section de la route 117;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de dévier la route 117 à l'entrée Est de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le 12 décembre 2012, le MTQ a donné son Accord de principe pour le tracé proposé à la déviation de la route 117 à l'entrée Est de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a adopté par résolution le tracé proposé pour la déviation de la route 117;

...2

CONSIDÉRANT QUE le tracé proposé de la déviation de la route 117 et l'extension de la fosse projetée sont indiqués sur les plans joints à la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE pendant la période des travaux envisagés cela permettra de soutenir l'équivalent de 420 emplois temps plein (source : rapport final KPMG – 14 avril 2014);

CONSIDÉRANT QUE la prolongation de la phase d'exploitation de la mine permettra de générer près de 1 200 emplois par année pendant 6 ans (source : rapport final KPMG – 14 avril 2014);

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'exploitation minière projetés s'inscrivent en conformité avec les principes de développement durable développés par des milliers de Témiscabitiens, auxquels la Ville de Malartic a adhéré, lesquels principes sont consignés dans le Plan quinquennal de l'Abitibi-Témiscamingue 2015-2019;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a également adopté son Plan de développement durable Eco Malartic 2016-2020 à la suite d'un forum citoyen;

CONSIDÉRANT QUE la société Canadian Malartic GP a à cœur de laisser un héritage durable et positif aux citoyens et citoyennes de Malartic et de la région de l'Abitibi-Témiscamingue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Bédard et appuyé par monsieur Rémi Morin et résolu que la municipalité Sainte-Hélène de Mancebourg appuie le projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et déviation de la route 117 à l'entrée Est de la Ville de Malartic dans le respect des conditions exigées par la Ville de Malartic;

Le vote a été pris pour cette résolution. Vote contre : Madame Raymonde Petitclerc.

Adoptée

Copie certifiée conforme / sous réserve des approbations

Ce 7 juillet 2016



Sylvie Boutin Bergeron  
Sec. trés./d.g.

**Copie conforme envoyée à :**

**-Ministre Luc Blanchette**

**-Monsieur Guy Bourgeois, Député d'Abitibi-Est**

**-Monsieur Maxandre Guay Lachance, Coordonnateur de commission**

**-Monsieur Martin Ferron, maire de Malartic**